

« Les obligations des collectivités territoriales pour leurs établissements recevant du public (ERP) - sécurité-incendie / accessibilité handicapés »

**Séminaire organisée par le CDG 06**  
**le 28 mai 2009 à partir de 9 h 00 à Menton**

### **Éléments d'intervention**

Les obligations des collectivités pour leurs Etablissement Recevant du Public (E.R.P.) ne sont pas sans implications pour la Fonction Publique.

Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la protection de la santé ainsi qu'à la sécurité des usagers qui fréquentent ces locaux et, particulièrement des agents employés dans leur collectivité, notamment en veillant au respect rigoureux des normes existantes en la matière.

Ces normes constituent ainsi un préalable fondamental, un socle réglementaire qui permet l'amélioration des conditions de travail des agents mais également de faire respecter des valeurs aussi primordiales que l'égalité des droits et des chances, pour une meilleure insertion des personnes handicapées.

### **Actions du Gouvernement**

Concernant la prévention des risques, Eric Woerth et André Santini ont entamés des discussions sur le thème de la santé au travail.

Tirant le constat qu'une politique de ressources humaines rénovée doit passer par une amélioration des conditions de travail des agents publics, le Gouvernement entend engager plusieurs actions et mesures concrètes dans ce domaine et à inscrit ce thème de travail sur l'agenda social dans la fonction publique pour 2009.

Cela se traduira, notamment, par :

- L'évolution des Comité Hygiène et Sécurité de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale pour mieux prendre en compte les conditions de travail
- Le développement d'une véritable culture de prévention à travers une formation appropriée
- Ou encore par l'achèvement de la mise en place généralisée du document unique.

Concernant l'insertion des handicapés, le Gouvernement à affirmé sa volonté d'atteindre l'objectif de 6% de travailleurs handicapés dans la fonction publique d'ici à 2012.

L'ensemble des ministères est mobilisé sur cette question et a mis en place un programme d'action pluriannuel.

Cette politique a été confirmée par la signature de la Charte pour la Promotion de l'Égalité dans la Fonction publique le 2 décembre 2008, laquelle tend à :

- Promouvoir l'égalité dans toutes les fonctions publiques
- Prévenir toutes formes de discriminations à l'accès à la Fonction publique

Ces actions sont dans la lignée du rapport rendu en 2008 par Jean-Ludovic SILICANI sur l'avenir de la Fonction Publique lequel soulignait la nécessité d'une diversité dans le recrutement et le respect de la non-discrimination à l'accès à la Fonction Publique.

## **Le rôle primordial des Centres de Gestion**

Nous pouvons nous féliciter que la région PACA soit de longue date une région novatrice pour ce qui concerne l'hygiène et la sécurité et la prévention des risques professionnels.

Le service hygiène et sécurité du CDG des Alpes-Maritimes en est un exemple éloquent. En développant des actions d'inspection, de formation ainsi que de conseil et d'assistance au profit de la quasi-totalité des collectivités du département et même au-delà (Conseil Général de Corse du Sud - Communauté d'agglomération d'Ajaccio), il est devenu une référence parmi les Centres de Gestion.

A l'échelle nationale, la mise en place d'un service « Hygiène et sécurité » s'est manifestement généralisé puisque une étude de 2007, diligentée par la Fédération, montrait que 88% des CDG avait mis, ou envisageait de mettre en place, un service de ce type. A titre de comparaison en 1997, cette mission n'était assurée que par 23 Centres.

En disposant de nouvelles compétences, les Centres ont ainsi pu élargir leur offre de service à destination des collectivités pour développer **une véritable culture de la santé au travail.**

Ainsi, et en réponse à une forte demande des collectivités, les Présidents de Centre de Gestion sont plus en plus mobilisés pour recruter des ingénieurs et des techniciens qui possèdent l'expertise afin de mettre en place une mission spécifique visant à conseiller et à assister les collectivités.

## **Actions de la Fédération :**

1/ La prévention des risques professionnels doit être au cœur des préoccupations de chacun et se révèle un enjeu primordial dans le cadre de la gestion des ressources humaines.

La Fédération reste particulièrement attentive à la question de la mise en place de démarches de prévention des risques professionnels en ce qu'elles constituent une composante essentielle de l'activité professionnelle.

Il convient de rappeler que la FNCDG et le Fonds National de Prévention (FNP) ont signé en 2007 une convention qui permet d'impulser et de coordonner les projets portés par les CDG, et ainsi de mutualiser les outils pour qu'ils soient appréhendable pour toutes les collectivités.

2/ Concernant l'insertion des handicapés, la Fédération a engagé une démarche une collaboration avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique Territoriale afin de sensibiliser l'ensemble des CDG à cette démarche d'insertion.

Cette collaboration se matérialisera par la conclusion d'un accord-cadre politique et stratégique entre la Fédération et le FIPHFP, actuellement en phase de discussion, et qui pourrait prendre la forme d'un partenariat triennal.

La FNCDG aura principalement un **rôle de coordination et d'harmonisation des actions** entreprises localement par chacun des Centres et les accompagnera dans ce rôle fondamental qu'ils ont à jouer en matière d'insertion professionnelle de ces agents dans la Fonction Publique Territoriale.

## **Conclusion**

Le travail d'assistance et de conseil proposé par les services du président BALARELLO participe de la politique volontariste menée par les pouvoirs publics dans ces domaines et, notamment, par le ministre Jacques Santini pour ce qui concerne plus particulièrement la Fonction Publique.

Le CDG des Alpes-Maritimes montre, à travers ce séminaire, que sur ce dossier comme dans de nombreux autres, la FPT à travers ses Centres de Gestion est capable de se montrer exemplaire.

Nous devons tous conjuguer nos efforts pour que les ambitions du Gouvernement se concrétisent grâce à l'esprit d'initiative de l'ensemble des collectivités territoriales.